RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00434
Numéro SIREN : 818 037 087
Nom ou dénomination : ABARTA

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2017 sous le numéro de dépôt 15876

Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise : dépôt N°15876 en date du 05/12/2017

SASU ABARTA

34 Avenue Du Général Leclerc
95480 PIERRELAYE

Siret : 81803708700017
Exercice du 25/01/2016 au 31/12/2016

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



FI.COM.A VAL D'OISE

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABARTA — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 34 Avenue Du Général Leclerc 95480 PIERRELAYE

Numéro SIRET* 8 1 8 0 3 7 0 8 7 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 11 — Durée de l'exercice précédent*

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2016 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	272 408	042	272 408
		Total I (5)	044	272 408	048	272 408
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	520	074	520
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	42 684	086	42 684
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	43 204	098	43 204
		Total général (I + II)	110	315 612	112	315 612

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	35 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(10 827)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	24 172
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	240 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 440
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 50 000)	172	50 000
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	291 440
	Total général (I + II + III)	180	315 612

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	240 000
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	272 408
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SASU ABARTA Néant *

Exercice N clos le 31/12/2016

A - RÉSULTAT COMPTABLE

						N	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214	
		services*	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	10 526
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	300
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
			Total des charges d'exploitation (II)			264	10 827
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(10 827)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(10 827)

B - RÉSULTAT FISCAL

						N	
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312	314 10 827
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44.*quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	Dont divers – ZFA (*44 quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344		350
	Dont divers – Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354 10 827
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372 10 827

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 25/01/2016 au 31/12/2016

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABARTA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 315 613 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 10 827 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 25/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

ABARTA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 35 000.00 €

Siège social : 34 Avenue Du Général Leclerc

95480 PIERRELAYE

818 037 087 RCS PONTOISE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 10 827.01 €, de la manière suivante :

Origine

- Un résultat de -10 827.01 €

Affectation

- Une somme de -10 827.01 €

 Affectée au poste « Report à Nouveau »

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Pour copie certifiée conforme,

La présidente

COFIF Audit

ABARTA

SAS au capital de 35 000 €

34 avenue du Général Leclerc

95480 PIERRELAYE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

COFIF - 32 rue de la Station - 95130 Franconville
Tél : 01 30 72 70 90 - Fax : 01 34 13 05 44
E-mail : cofif@cofif.com -
SARL au capital de 350 000 € - RCS Pontoise B 381 049 873 - APE 6920Z

ABARTA

SAS au capital de 35 000 €
34 avenue du Général Leclerc
95480 PIERRELAYE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre entité, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous vous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **les titres de participation :** La note « immobilisations financières » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation et à la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Franconville
Le 13 octobre 2017

Rémy DESCHAMPS
pour la Compagnie Fiduciaire Francilienne
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16
ACTIF			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées	272 408		272 408
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**272 408**		**272 408**
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Créances			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	520		520
Autres créances			
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	42 685		42 685
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**43 205**		**43 205**
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	315 613		315 613

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
OFIF Audit

Bilan

	Net au 31/12/16
PASSIF	
Capital social ou individuel	35 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecarts de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	**-10 827**
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**24 173**
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts	240 000
Découverts et concours bancaires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	240 000
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	50 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat, Impôts sur les bénéfices	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	
Etat, Obligations cautionnées	
Autres dettes fiscales et sociales	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	**291 440**
Ecarts de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	**315 613**

Commissaires aux Comptes de Versailles
Régional
OFIF Audit

Compte de résultat

	du 25/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
Total				
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	10 527		10 527	
Total	**10 527**		**10 527**	
MARGE SUR M/SES & MAT	**-10 527**		**-10 527**	
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	300		300	
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				
Autres charges				
Total	**300**		**300**	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-10 827**		**-10 827**	
Produits financiers				
Charges financières				
Résultat financier				
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	**-10 827**		**-10 827**	
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	-10 827		-10 827	

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
OFIF Audit

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 25/01/2016 au 31/12/2016

Annexe légale

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
OFIF Audit

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABARTA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 315 613 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 10 827 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 25/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
OFIF Audit

Notes sur le bilan

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
OFIF Audit